



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
001-210104436-20260204-202602D014-DE  
Date de télétransmission : 04/02/2026  
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Département de l'Ain  
Arrondissement Bourg  
en Bresse

VILLARS LES  
DOMBES

Date de la séance :  
3 février 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27  
Présents : 22  
Absents : 1  
Votants : 26

**ABSENTS :**  
M. BIELOKOPYTOFF a donné pouvoir à P.LARRIEU  
M.A ROUX a donné pouvoir à F.JANET  
F.CANARD a donné pouvoir à S.BAUDIN  
P. NOBLET a donné pouvoir à J.LIENHARDT

Date de la convocation :  
28 janvier 2026

D. SEBAI Absente

Domaine  
Domaine  
Pour : 26  
Contre :  
Abstention :

## CREATION CHEMINEMENT DOUX : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE BP130

Dans la continuité du projet de création d'un cheminement doux entre la Rue Girard et la Poype, la Commune souhaite acquérir une partie de la parcelle BP 130, propriété de la copropriété « les balcons de Villars », d'une surface d'environ 50 m<sup>2</sup>, soit une bande de 4m de large environ à détacher de la parcelle BP130, pour un montant de 8 500 €, et s'engage à prendre à sa charge les frais de géomètre et de division, la construction d'un mur de 2 m peint avec couvertine afin de préserver la tranquillité de la parcelle initiale.

Après évaluation et moyenne des prix du marché, il a été proposé un montant de 8 500 €.

Le Conseil syndical de la copropriété » Les balcons de Villars » a donné un accord de principe sur cette cession à la Commune.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ✓ **AUTORISE** l'acquisition pour un montant de 8 500 € d'une partie de la parcelle BP 130 (environ 50m<sup>2</sup>) .
- ✓ **S'ENGAGE** à prendre à ses frais la réalisation d'un mur de 2 m avec peinture et pose de couvertines,
- ✓ **PRECISE** que les frais relatifs à cette acquisition seront à la charge de la commune

**AUTORISE** le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette affaire, et notamment l'acte de vente

*Pour extrait conforme.*

Fait à Villars-les-Dombes, le 4 Février 2026  
Le Maire,



Pierre LARRIEU